

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 22 septembre 2023

Date de la convocation
18/09/2023

Date d'affichage
19/09/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Réf : 2023_025

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de
Bourges le 29.09.2023

Et publication ou notification
du 29.09.2023

L'an 2023 et le 22 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (arrivée 19h30), CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien (arrivée 19h15), MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée : Mme CAMUZAT Aurélie

Secrétaire de séance : Mme CACHO Magalie

Proposition des coupes de l'exercice 2024

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr David BERTAUD de l'Office National des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Etat d'Assiette

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
FR / 7	EMC	40	2.62	OUI				X
GU / 22	RCV	60	2.5	OUI				X
VI / 12	EMC	20	1.35	OUI				X

EMC : Emprise de cloisonnement ; RCV : Relevé de couvert

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 25 septembre 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance

